

Procès-Verbal

Réunion du Conseil Municipal

28 Février 2020

Aménagement de la Rue du télégraphe **Validation de l'APD**

Par délibération du 11 Octobre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé l'Avant Projet d'aménagement de la Rue du Télégraphe et autoriser le Maire à déposer le permis d'aménager.

Suite à une rencontre avec les services de l'ABF, quelques modifications ont été apportées : réalisation d'un béton désactivé sur la zone « 20 » entre le carrefour avec Hent Garenn et la Place du Centre et réalisation d'un parement en pierres issues de la déconstruction de l'immeuble sur le mur de soutènement des places de stationnement.

Le Maître d'œuvre ING Concept a estimé les travaux à 816 850 € H.T soit 980 220 € TTC

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal approuve cet Avant Projet Définitif arrêté à la somme de 816 850 € H.T. soit 980 220 € TTC et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres en vue d'attribuer les travaux.

- Dit que les subventions dont le montant est inférieur à 15 € ne seront pas versées aux associations
- Dit que les subventions prévues pour les voyages scolaires seront versées aux familles sur présentation d'une facture acquittée.

Comptes de Gestion 2019

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les comptes de gestion de l'année 2019 établis par le Trésorier Principal de Guingamp, Receveur Municipal, concernant les budgets Commune et lotissements

Considérant que les écritures des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal sont conformes, le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion pour la commune et Lotissements pour 2019.

Compte Administratif 2019 **Budget « Commune »**

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du budget « Commune »

Section de Fonctionnement		
Recettes	2019	2 400 686,67
Dépenses	2019	1 556 421,46
Résultats	2019	844 265,21
Résultats antérieurs		1 051 469,40
Résultats cumulés		1 895 734,61

Section d'Investissement		
Recettes	2019	706 370,02
Dépenses	2019	993 386,02
Résultats	2019	-287 016,00
Résultats antérieurs		291 358,83
Résultats cumulés		4 342,83

Après présentation du Compte Administratif 2019 « Commune » et sur demande de Mme LE GONNIDEC , Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Le Maire, Guy CADORET se retire de la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 Pour 4 Abstentions) pour l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif « Commune » 2019

Compte Administratif 2019 **Budget « lotissements »**

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du budget « Lotissements »

Section de Fonctionnement		
Recettes	2019	51 369.44
Dépenses	2019	51 369.44
Résultats	2019	0.00
Résultats antérieurs		0.00
Résultats cumulés		0.00

Section d'Investissement		
Recettes	2019	42 086.24
Dépenses	2019	42 086.24
Résultats	2019	0,00
Résultats antérieurs		0.00
Résultats cumulés		0.00

Après présentation du Compte Administratif 2019 du budget « lotissements » sur la demande de Mme LE GONNIDEC , Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Le Maire, Guy CADORET, se retire de la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour, 2 Abstentions) , le Conseil Municipal approuve le compte administratif « Lotissements » 2019

Affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019 de 1 895 734.61 € comme suit au Budget Primitif « Commune » :

R 1068 - affectation des résultats : 385 000 €
R 002 - Résultat reporté : 1 510 734.61 €

Vote des taux d'imposition 2020

Sur propositions du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

TH 12.84
T F (Bâti) 15.70
T F (Non Bâti) 71.75

Budget Primitif 2020 **Budget « Commune »**

A la majorité, (14 pour et 4 abstentions) , le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 663 791.61 €

La section d'Investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 747 825.20 €

Budget Primitif 2020

Budget « Lotissements »

A la majorité, (16 pour et 2 abstentions) , le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 54 979.02 €

La section d'Investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 54 979.02 €

Subvention au Centre Communal d'Action Social

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 20 000 € au titre d l'année 2020.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

Stade Bernard Le Queennec - Etudes de faisabilité

Dans le cadre de l'homologation des terrains de Foot ball du stade Bernard Le Queennec, il est nécessaire de réaliser des études de faisabilité pour connaître les travaux nécessaires .

Les devis établis par l' ADAC 22 pour réaliser les études de faisabilité pour la mise en conformité des bâtiments et équipements s'élève à 360 € H.T pour la mise en conformité des bâtiments et équipements du complexe sportif et à 360 € H.T pour les terrains de football.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confier les études de faisabilité à l'ADAC 22 conformément au devis proposé.

Rénovation Statue de Saint Houaneau

La statue de Houarneau exposée habituellement à la chapelle est en mauvais état et nécessite une rénovation.

A l'issue d'une visite sur le site Mme Céline ROBERT Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art des Côtes d'Armor a communiqué ses préconisations pour les

travaux envisagés sur cette statue actuellement conservée dans le grenier de l'église paroissiale.

2 ateliers ont été consultés pour remettre une offre de prix conformément aux préconisations du conservateur.

Un seul atelier a présenté une offre : l'Atelier Régional de Restauration de BIGNAN pour 1 839€ (non assujetti à la TVA).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de faire rénover la statue par l'Atelier Régional de Restauration moyennant la somme de 1 839 €
- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux sur un objet inscrit au titre des monuments Historiques à la Conservation des Antiquités d'Objets d'Art du Département
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, de l'Etat (DRAC de Bretagne) et de l'Association de sauvegarde de la chapelle

Acquisition de « Tables hautes »

Les 5 tables hautes « mange debout » acquises en 2019 pour équiper la salle de la vallée des forges répondent parfaitement aux attentes des utilisateurs.

Le devis présenté par la société Bretagne Collectivité Equipement pour la fourniture de 10 éléments complémentaires s'élève à 1 212 € H.T soit 1 459.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir 10 tables hautes (mange debout) auprès de la société Bretagne Collectivité Equipement moyennant la somme de 1 212 € soit 1 459.20 € TTC. 7 seront affectées à la salle principale et 3 à la salle du rez de jardin.

Vente d'une parcelle de terre à Prat Nay

Par délibération du Conseil Municipal du 11 Octobre 2019, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour vendre une parcelle de terre cadastrée à la section XK sous le numéro 24 pour une contenance de 2 140 m² à Prat Nay à M. TEINIELLE Bruno et Melle CAUCINO Chantal moyennant le prix de 0.30 € le m².

La Direction Générale des Finances Publiques a déterminé à la méthode par comparaison la valeur vénale de l'ensemble à 640 € avec une marge de négociation de 10 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de vendre à M. TEINIELLE Bruno et Melle CAUCINO la dite parcelle de terre moyennant la somme 640 € et dit que tous les frais se rapportant à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Prise en charge de la fourniture de gaz à l'église

Par courrier du 4 février 2020, la Paroisse de Bourbriac représentée par l'Abbé

Georges MUTSHIPAYI souhaite que la commune prenne en charge la dépense de gaz nécessaire au chauffage de l'église .

La dépense moyenne sur ces 5 dernières années est de 273 € annuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la dépense concernant la fourniture de gaz pour le chauffage de l'église afin de réduire l'humidité dans cet édifice communal.